Protocole d'utilisation thérapeutique et de suivi des patients (PUT-SP)

Autorisation d'Accès Compassionnel (AAC)

Ocytocine 44,44 UI/mL, solution pour pulvérisation nasale

Janvier 2023

La demande			
Spécialité	Ocytocine 44,44 UI/mL, solution pour pulvérisation nasale		
DCI	Ocytocine		
Critères d'octroi	Traitement des nouveau-nés et nourrissons atteints du syndrome de Prader-Willi après avis du centre de référence dans le cadre d'une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire.		
Périodicité des rapports de synthèse ¹	6 mois		
Délai pour la soumission du rapport :	Sous 30 jours après la fin de la période couverte par le rapport (DLP).		
Renseignements administratifs			
Contact laboratoire titulaire ou CRO	<u>Titulaire</u> : OT4B, 81 Boulevard Lazare Carnot Résidence Cap Wilson - Boîte A6 31000 Toulouse <u>Laboratoire</u> exploitant: Intsel Chimos - 1 rue Royale, 162 Bureaux de la Colline, 92213 Saint Cloud cedex <u>Cellule AAC Ocytocine</u> : Tel: 0 801 90 25 19, Fax: 02 46 99 03 79, Email: ocytocine-ot4b@euraxipharma.fr		
Contact à l'ANSM	aac@ansm.sante.fr		

¹ La D0 (date de début de la période du rapport) correspond à la date d'octroi de l'AAC. La DLP (data lock point) du rapport correspond à la D0 + la périodicité définie.

CRPV en charge du suivi du médicament en AAC	CRPV de Lille
Contact du délégué à la protection des données (DPO) du laboratoire	dataprivacy@ot4b.com

Dernière date de mise à jour : 04/01/2023

Retrouvez toutes les informations sur ce médicament en AAC : lien vers la fiche produit du référentiel AAC

Sommaire

Informations	à destination des prescripteurs et des pharmacies à usage intérieur	4
Le médicame	nt	6
Calendrier de	s visites	10
Annexes		13
Annexe 1.	Fiches de suivi médical et de collecte de données	13
Annexe 2.	Rôle des différents acteurs	46
Annexe 3.	Documents d'information à destination des représentants légaux des patients avant toute prescription d'un médicament en accès compassionnel : Ocytocine 44,44 UI/mL, solution pour pulvérisation nasale	50
Annexe 4.	Modalités de recueil des effets indésirables suspectés d'être liés au traitement e	et
	de situations particulières	58

Informations à destination des prescripteurs et des pharmacies à usage intérieur

Vous souhaitez prescrire ou dispenser un médicament disponible au titre d'une autorisation d'accès compassionnel.

Cette autorisation vous engage à



Participer à cette démarche, c'est permettre au patient de bénéficier du traitement dans les meilleures conditions et contribuer au développement des connaissances scientifiques

* Une autorisation d'accès compassionnel est toujours temporaire, délivrée pour une durée d'un an maximum et renouvelable. Elle peut être retirée ou suspendue si les conditions qui ont conduit à son octroi ne sont plus remplies ou pour des motifs de santé publique.

Le dispositif des autorisations d'accès compassionnel remplace celui des autorisations temporaires d'utilisation (ATU) nominatives. Pour plus d'informations sur le dispositif d'accès compassionnel, veuillez consulter le site internet de l'ANSM (https://ansm.sante.fr/vos-demarches/professionel-desante/demande-dautorisation-dacces-compassionnel).

L'autorisation d'accès compassionnel est une procédure permettant l'utilisation, à titre exceptionnel, d'un médicament dans une indication précise en l'absence de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) (quelle que soit l'indication thérapeutique) ou avant la délivrance d'une telle AMM pour ce médicament, dès lors que toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la maladie est grave, rare ou invalidante ;
- il n'existe pas de traitement approprié ;
- l'efficacité et la sécurité de ce médicament, pour l'indication considérée, sont présumées favorables au regard des données cliniques disponibles (résultats des essais thérapeutiques);

- la mise en œuvre du traitement ne peut être différée.
- le patient ne peut participer à une recherche impliquant la personne humaine
- et, lorsque le médicament fait l'objet d'une recherche impliquant la personne humaine, le laboratoire s'est engagé à demander une autorisation d'accès précoce (= équivalent des anciennes ATU cohorte) auprès de la HAS et de l'ANSM.

Cette autorisation d'accès compassionnel est subordonnée au respect d'un protocole d'utilisation thérapeutique et de suivi des patients (PUT-SP), présent document, dont les objectifs sont les suivants :

- Apporter aux prescripteurs et aux patients toute l'information pertinente sur le médicament et son utilisation. À cette fin, vous trouverez dans ce document :
 - une description du médicament ainsi que les conditions d'utilisation et de prescription du médicament,
 - des notes d'information que le prescripteur doit remettre au patient avant toute prescription du médicament (voir <u>annexe 3</u>);
- Organiser la surveillance des patients notamment via le recueil des effets indésirables/situations particulières auprès du laboratoire via la fiche de déclaration en annexe 1
- Recueillir également et si besoin des données relatives à l'utilisation du médicament en vie réelle afin d'évaluer en continu les critères permettant le maintien de l'autorisation d'accès compassionnel. Les prescripteurs et les pharmaciens sont tenus de participer au recueil de ces informations et de les transmettre aux laboratoires. Ces informations sont analysées par le laboratoire et transmises à l'ANSM sous la forme d'un rapport périodique de synthèse ; un résumé de ce rapport, validé par l'ANSM, est ensuite publié sur son site Internet et transmis par le laboratoire aux professionnels de santé concernés. Une convention entre le laboratoire et l'établissement peut définir les modalités de dédommagement de l'établissement pour le temps consacré à la collecte de données¹.

ANSM-PUT-SP AAC | Ocytocine 44,44 UI/mL, solution pour pulvérisation nasale

¹ Conformément au II de l'article R. 5121-74-5 du Code de la Santé Publique

Le médicament

Cette section résume les principales caractéristiques du médicament et ses conditions d'utilisation. Outre ces informations, avant que soit prescrit ou dispensé un médicament dans le cadre d'une autorisation d'accès compassionnel, il est impératif de se référer au RCP disponible sur le site de l'ANSM pour l'utilisation du médicament: Insérer lien vers le RCP

Spécialité(s) concernée(s)

Ocytocine 44,44 UI/mL, solution pour pulvérisation nasale

Chaque millilitre de solution contient une quantité d'ocytocine de 44,44 UI équivalente à 73,8 microgrammes d'ocytocine. Une pulvérisation (45 microlitres) contient 3,32 microgrammes d'ocytocine.

Caractéristiques du médicament

L'ocytocine contenue dans Ocytocine 44,44 UI/mL est un nonapeptide. C'est la forme synthétique de l'hormone naturelle sécrétée par les neurones hypothalamiques et libérée dans la circulation par le lobe postérieur de l'hypophyse. En plus de son action sur les tissus périphériques, elle agit en tant que neurotransmetteur et neuromodulateur sur le cerveau.

Pour exercer ses actions, l'ocytocine se lie avec une forte affinité à son récepteur spécifique.

Dans le syndrome de Prader-Willi, il existe un déficit de mise en place, de fonction et de maturation des neurones producteurs d'ocytocine dans l'hypothalamus. Des études précliniques et cliniques chez le nouveau-né ont montré un effet de l'ocytocine dans l'amélioration des troubles de la succion et de la déglutition et des interactions sociales dans le syndrome du Prader-Willi.

Critères d'octroi

Ocytocine 44,44 UI/mL est indiqué pour le traitement des nouveau-nés et nourrissons atteints du syndrome de Prader-Willi, après avis du centre de référence dans le cadre d'une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire.

Le traitement doit être initié le plus tôt possible après diagnostic, si possible avant l'âge de 6 mois.

L'initiation du traitement chez des enfants âgés de plus de 6 mois (diagnostic tardif, prise en charge tardive dans un centre de compétence, complications graves retardant la mise en place du traitement, ...) pourra également être discutée en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire.

Posologie

La posologie recommandée est d'une pulvérisation dans chaque narine, une fois par jour à heure régulière, et de préférence le matin.

La durée de traitement est de huit semaines.

Conditions de prescription et de délivrance

En complément des conditions de prescription et de délivrance, se rapporter à <u>l'annexe 2</u> pour plus d'informations sur les mentions obligatoires à porter sur l'ordonnance.

Seuls les prescripteurs et les pharmaciens exerçant dans un établissement de santé public ou privé peuvent respectivement le prescrire et le dispenser.

Prescription réservée aux endocrinologues et aux pédiatres.

Tableau comparatif des mises à jour majeures

ı	Descriptif des mises à jour majeures
	La fiche 1A est mise à jour comme suit :
	Mise à jour de la variable d'efficacité 1 (compétences alimentaires)
	La phase de Miller (question 1A) est désormais directement déterminée par le médecin (et non à partir des items cochés).
Visite V1	D'autre part, des données sur le comportement alimentaire (question 1B), l'appétit (question 1C) et la croissance pondérale de l'enfant (question 1D) sont collectées.
	Ajout de la variable 6 (radioscopie (vidéofluoroscopie) de déglutition)
	Une radioscopie (vidéofluoroscopie) de déglutition est demandée avant l'initiation du traitement. Des tutoriels pour la réalisation des radioscopies de déglutition seront envoyés aux médecins prescripteurs/pharmaciens hospitaliers avec le produit.
	A noter qu'un compte-rendu de la lecture centralisée de la radioscopie, sera complété par un(e) lecteur/lectrice expert(e) en phoniatrie pédiatrique et renvoyé au prescripteur (fiche 1Ga ou 1Gb à la discrétion du lecteur/lectrice).
Visite V3	La fiche 1B est mise à jour comme suit :
Visite V3	Mise à jour de la variable d'efficacité 1 (compétences alimentaires) – Même changements que pour la visite V1.
	La fiche 1B est mise à jour comme suit :
Visite V4	Mise à jour de la variable d'efficacité 1 (compétences alimentaires) – Même changements que pour la visite V1.
	Ajout de la variable 6 (radioscopie (vidéofluoroscopie) de déglutition) – Même changements que pour la visite V1.
Visite V5 Mise à jour de la variable d'efficacité 1 (compéte alimentaires) – Même changements que pour la visite V1.	

Ajout de la visite V6 qui doit se dérouler à l'âge de 18 mois (± 2 mois).

Lors de cette visite, il est demandé au médecin de collecter les mêmes données qu'à la visite V1 et V4 (dont la radioscopie de déglutition).

La fiche 1D (questionnaire qualité de vie / patient) est mise à jour comme suit :

Ajout d'une question supplémentaire (question 3) sur le développement psychomoteur.

Note: Les mises à jour contenues dans cette nouvelle version du protocole <u>pour les visites</u>

V5 et V6 sont applicables aux patients déjà inclus sur la base du protocole précédent*.

* Sous réserve que la nouvelle note d'information sur le traitement des données personnelles soit remise par le médecin prescripteur aux représentants légaux des patients

Calendrier des visites

	Visite d'Initiation	Visites de Suivi du traitement et/ou d'arrêt du traitement				
	de traitement (première administration en présence d'un professionnel de santé)	Après 1 semaine de traitement (présentielle ou téléphonique)	Après 1 mois de traitement	Après 2 mois de traitement (fin de traitement)	Entre 3 et 6 mois après la fin du traitement	A l'âge de 18 mois (± 2 mois) de l'enfant
	V1	V2	V3	V4	V5	V6
Remise de la note d'information destinée au représentant légal du patient par le médecin prescripteur	X					
Posologie et traitements associés	X	X	Х	Х		
Interruption /arrêt temporaire de traitement ou modification de la posologie		X	X	X		

Variable d'efficacité 1 (compétences alimentaires)	X	X	X	X	Х
Variable d'efficacité 2 (compétences sociales et interactions)	X	X	X	X	X
Variable 3 (régurgitations)	X	X	X	X	X
Variable 4 (fausses routes)	Х	X	X	X	Х
Variable 5 (épisodes d'infections respiratoires)	X	X	X	X	X
Variable 6 (radioscopie (vidéofluoroscopie) de déglutition)	X		X		X
Questionnaire qualité de vie / patient (à compléter par son représentant légal)	X	X	X	X	X (question n°3 uniquement)

Suivi des effets						
indésirables/situati	X	X	X	X	X	X
on particulières						

Annexes

Annexe 1. Fiches de suivi médical et de collecte de données

- Fiche 1A: Fiche d'initiation de traitement
- Fiche 1B : Fiche de suivi de traitement
- Fiche 1C : Fiche d'arrêt définitif de traitement
- Fiche 1D : Questionnaire qualité de vie / patient (à compléter par le représentant légal du patient)
- Fiche 1E : Fiche de déclaration des effets indésirables
- Fiche 1F: Fiche de signalement de situations particulières
- Fiche 1G : Grilles de cotation des radioscopies (vidéofluoroscopie) de déglutition Les radioscopies (vidéofluoroscopies) de déglutition seront réalisées par le radiologue de l'établissement de santé à l'aide des tutoriels et seront lues et évaluées par un(e) lecteur/lectrice expert(e) en phoniatrie pédiatrique. Les comptes-rendus de lecture seront renvoyés au prescripteur. Il existe deux types de compte-rendu, qui seront utilisés en fonction de la radioscopie de déglutition réalisée, celle-ci étant décidée selon le type d'alimentation de l'enfant :
 - Fiche 1Ga : Compte-rendu de la lecture centralisée des radioscopies (vidéofluoroscopies) de déglutition (texture liquide seule, sans temps œsophagien) : avant la diversification alimentaire de l'enfant ou si celle-ci est survenue depuis moins de 2 mois.
 - Fiche 1Gb : Compte-rendu de la lecture centralisée des radioscopies (vidéofluoroscopies) de déglutition et du transit œsophagien : plus de 2 mois après la diversification alimentaire et si l'enfant mange à la cuillère.

La collecte des données est réalisée en format papier et transférée par email/fax. Les trois radioscopies (vidéofluoroscopies) de déglutition (réalisées à l'initiation, en fin de traitement et à l'âge de 18 mois ± 2 mois de l'enfant) sont collectées par email via un lien sécurisé selon les recommandations mentionnées dans le manuel de transmission.

Lorsque le prescripteur souhaite instaurer un traitement pour un patient donné, il doit :

- prendre connaissance du PUT-SP (disponible sur le site de l'ANSM ou le demander à la Cellule AAC Ocytocine)
- faire une demande d'autorisation de l'accès compassionnel (AAC) via l'application esaturne.

Une fois l'AAC obtenue de l'ANSM, le pharmacien de la pharmacie hospitalière envoie à la Cellule AAC Ocytocine :

- o le bon de commande
- o l'AAC obtenue de l'ANSM (incluant la référence attribuée par l'ANSM)

Cellule AAC Ocytocine

Tel: 0 801 90 25 19 Fax: 02 46 99 03 79

Email: ocytocine-ot4b@euraxipharma.fr

Après avoir pris connaissance de la demande, la Cellule AAC Ocytocine envoie, pour chaque patient, au prescripteur et au pharmacien :

- o un accusé de réception de la demande avec les initiales du patient ainsi que
- o le numéro patient qui lui est attribué dans l'AAC
- o les fiches de suivi médical et de collecte de données au format word
- les tutoriels pour la réalisation des radioscopies de déglutition, également disponibles sur le site du centre de référence de Toulouse (https://www.chu-toulouse.fr/espace-reserve-professionnels-de-sante-) dans l'espace réservé aux professionnels de santé.
- un manuel pour la transmission des radioscopies de déglutition à la Cellule AAC
 Ocytocine (incluant les recommandations pour le nommage des radioscopies)
- o un **rappel concernant la pseudonymisation** des fiches et des radioscopies (vidéofluoroscopies) de déglutition.

Fiche 1A - Fiche d'initiation de traitement

(Première administration – Visite V1) À remplir par le prescripteur/pharmacien

Date de la visite ://
dentification du patient
Nom du patient (3 premières lettres) : _ _ _ Prénom (2 premières lettres) : _ _
Numéro de l'AAC obtenue auprès de l'ANSM :
Nº patient d'accès compassionnel (fourni par la Cellule AAC Ocytocine) : _ _ _ - - -
Date de naissance :// (JJ/ (MM/AAAA)
Terme à la naissance : _ _ semaines d'aménorrhée + _ jours
Poids à la naissance (g) : _ _ _ Taille à la naissance (cm) : _ _
Sexe : M □ F □
Poids (g): _ _ _ Taille (cm): _ _ Maladie
Diagnostic et état du patient
<u>Diagnostic</u> :
Date du diagnostic génétique du syndrome de Prader-Willi ://
Coordonnées du centre qui a fait le diagnostic :
Anomalie génétique responsable du Syndrome de Prader-Willi :
□ NA (non connue au moment de la demande)
☐ Délétion
□ Disomie
☐ Translocation
☐ Défaut d'empreinte
☐ Profil anormal de méthylation
☐ Autre, préciser

Modalités d'alimentation :			
Veuillez noter que les items un allaitement mixte, être no		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	xemple, un enfant peut avoir
Lait:	☐ maternel	□ infantile	
Alimentation par biberon :	□ oui	□ non	
Si oui : quantit	é moyenne bue	e par biberon : _ _ _	mL
nombre	e moyen de bib	erons par jour : _	
Alimentation par sonde naso Si ou Diversification alimentaire :	i : date de débu date de fin :	ut :// ou	
Antécédents notables : Antécédent d'infection ORL :		nombre d'épisode(s) dep	ouis la naissance : _
Comorbidités			
Hypotonie : \square oui \square non			
Si oui, précisez la séve	érité : 🗆 légère	e □ modérée	□ sévère
•	t une prise en	charge en unité de soir	sode évolutif engageant son ns d'urgence, associé à une ou neurologiques sévères ?
Biologie			
Date du dernier électrocardio	ogramme (ECG	S):/	date non reportée
Existe-t-il un allongemer	nt de l'intervalle	eQTc: □ oui □ non	
Existe-t-il des troubles électr	olytiques : 🗆 d	oui 🗆 non 🗆 inconnu	
si oui préciser : date du	bilan biologique	e concerné ://	□ date non reportée

anomalie(s) biologique(s) (choix multiple possible) : hyponatrémie hypernatrémie hypokaliémie hyperkaliémie
☐ hypokaliémie ☐ hyperkaliémie
☐ élévation de la créatinine ☐ autre, préciser :
Traitement par Ocytocine 44,44 UI/mL, solution pour pulvérisation nasale
Posologie et durée prescrite du traitement
Si des écarts par rapport à la posologie recommandée sont effectués, merci de les justifie
 □ Posologie recommandée : La posologie recommandée est d'une pulvérisation dans chaque narine, une fois par jour à heure régulière, et de préférence le matin. La durée de traitement est de huit semaines. □ Autre posologie. Dans ce cas, préciser la posologie et justifier :
Traitements concomitants et/ou soins de support
Traitements concomitants et/ou soins de support Existe-t-il des traitements concomitants ? □ oui □ non. Si oui compléter le tableau ci-dessous.
Traitements concomitants et/ou soins de support Existe-t-il des traitements concomitants ? □ oui □ non. Si oui compléter le tableau ci-dessous. Nom du traitement / soin Date de début de traitement Indication
Existe-t-il des traitements concomitants ? oui non. Si oui compléter le tableau ci-dessous. Nom du traitement / soin Date de début de Indication
Existe-t-il des traitements concomitants ? Oui non. Si oui compléter le tableau ci-dessous. Nom du traitement / soin Date de début de traitement Indication
Existe-t-il des traitements concomitants ? Oui non. Si oui compléter le tableau ci-dessous. Nom du traitement / soin Date de début de traitement //
Existe-t-il des traitements concomitants ? Oui non. Si oui compléter le tableau ci-dessous. Nom du traitement / soin Date de début de traitement //
Existe-t-il des traitements concomitants ? Oui non. Si oui compléter le tableau ci-dessous. Nom du traitement / soin Date de début de traitement //
Existe-t-il des traitements concomitants ? □ oui □ non. Si oui compléter le tableau ci-dessous. Nom du traitement / soin Date de début de traitement □

Concernant l'utilisation du médicament notamment les mises en garde spéciales, précautions d'emploi et contre-indications, veuillez-vous référer au RCP du médicament : insérer lien vers RCP.

Évaluation de l'effet du traitement par Ocytocine 44,44 UI/mL, solution pour pulvérisation nasale

Variable d'efficacité 1 (Compétences alimentaires)

Question 1A :						
En se basant sur les phases nutritionnelles décrites par Mocorrespondant à la phase nutritionnelle dans laquelle se se Protocole National de Diagnostic et de Soins – Syndrome de Prade 2021):	situe le p	patient (Référer	nce :			
☐ Phase 1a : Hypotonie avec difficultés alimentaires						
☐ Phase 1b : Pas de difficultés alimentaires et croissance appropriée selon courbe						
☐ Phase 2a : Augmentation du poids sans augmentation de l'appétit ou apport calorique excessif						
\square Phase 2b : Augmentation du poids avec augmentation de l'a	appétit					
Question 1B :						
Le patient présente-t-il les caractéristiques suivantes :						
Succion faible, non coordonnée ; allaitement au sein non possible	□ OUI	□NON				
Prise alimentaire très lente (≥ 30 minutes)	□ OUI	□ NON				
Nécessité d'assistance pour s'alimenter (gavage nasal/oral, gastrostomie, tétines spéciales).	□ OUI	□NON				
Ne pleure pas ou n'est pas excité au moment de la prise alimentaire	□ OUI	□ NON				
Pas de pleurs ou pleurs de faible intensité	□ OUI	□NON				
Augmentation de l'intérêt pour la nourriture ; Préoccupé par la nourriture	□ OUI	□ NON				
Peut être assez facilement distrait de la préoccupation pour la nourriture ; peut être rassasié	□ OUI	□ NON				
Question 1C:						
Quel est l'appétit du patient ?						
☐ Appétit diminué ; peu ou pas de manifestation de faim.						
☐ Appétit normal						
☐ Appétit augmenté ; mangera plus de nourriture qu'un enfant	typique s	i cela est permis				

Qı	euestion 1D :	
Co	omment est la croissance pondérale du patient ?	
	☐ Aurait un retard de croissance pondérale si la prise alime le bébé a faim	entaire n'était effectuée que quand
	☐ Croissance pondérale régulière avec alimentation norma	le
	☐ Croissance pondérale avec croisement des courbes de calorique journalier classique permis	entiles ; deviendra obèse si apport
Vari	riable d'efficacité 2 (<u>Compétences sociales et interactions</u>)	
tro	n se basant sur votre expérience clinique du syndrome de Pr oubles concernant les compétences sociales et les interac ossible) : Extrêmement sévères	
	Très sévères	
] Sévères	
] Modérés	
	Troubles légers ou aucun trouble	
Vari	riable 3 (<u>Régurgitations</u>)	
L'er	enfant présente-t-il des régurgitations : □ oui □ non	
	Si oui, précisez la fréquence : \square à chaque tétée	☐ une tétée sur deux
	\square une fois par jour	\square moins d'une fois par jour
	Si oui, précisez la sévérité : □ légère (comparable à u	n crachat)
	☐ modérée (comparable à	à un filet de lait)
	☐ sévère (comparable à u	ın vomissement)
Vari	riable 4 (<u>Fausses routes</u>)	
de i	cours des tétées, l'enfant présente-t-il des signes évocateur mouvement, lèvres qui bleuissent, toux, bruit d'air mouillé oui \square non	•
	Si oui, précisez la fréquence : \square à chaque tétée	☐ une tétée sur deux
	\square une fois par jour	$\hfill\square$ moins d'une fois par jour

Variable 5 (Episodes d'infection respiratoire)		
L'enfant a-t-il des antécédents d'infection respiratoire : □ oui □ non		
Si oui : nombre d'épisode(s) depuis la naissance : _		
nombre d'épisode(s) ayant nécessité une hospitalisation : _		
Variable 6 (Radioscopie de déglutition)		
Réalisation d'une radioscopie (vidéofluoroscopie) de déglutition par le radiologue de l'établissement de santé à l'aide, si besoin, de tutoriels avant l'initiation du traitement par Ocytocine 44,44 UI/mL.		
Avant l'initiation du traitement, une radioscopie de déglutition a-t-elle été réalisée chez cet enfant : □ oui □ non		
Si oui : date de l'examen ://		
Si non, précisez la raison pour laquelle la radioscopie de déglutition n'a pas été réalisée :		
Une fois anonymisée, la radioscopie (vidéofluoroscopie) de déglutition doit être envoyée via un lien sécurisé pour une lecture centralisée, à l'adresse indiquée en dernière page de la fiche. Pour toute difficulté d'envoi des radioscopies, veuillez contacter la cellule AAC Ocytocine, dont les coordonnées figurent en dernière page de cette fiche. A noter que des radioscopies (vidéofluoroscopies) de déglutition sont également prévues :		
 à V4 : en fin de traitement par Ocytocine 44,44 UI/mL à V6 : à l'âge de 18 mois (± 2 mois) de l'enfant 		
Il peut être utile d'anticiper la programmation de ces examens.		
Questionnaire qualité de vie / patient À compléter par le représentant légal du patient en annexe 1 – Fiche 1D.		
Un questionnaire sera complété par le représentant légal du patient au cours des visites V1, V3, V4, V5 et V6.		
Est-ce que le questionnaire a été complété par le représentant légal du patient et récupéré par le médecin ?		
□ Oui □ Non		
Si non, préciser la raison :		

J'ai remis les documents d'information au représentant légal du patient (disponibles en <u>annexe 3</u>) et certifie que le patient a été informé de la collecte de ses données personnelles : ☐ Oui ☐ Non			
traitement est administrée en présence du méd	Dans le cadre de l'AAC, la 1ère dose de ecin ou du personnel soignant avec surveillance présentants légaux du patient sont formés aux		
Effet(s) indésirable(s)/ Situation(s) particulière(s	s)		
Y a-t-il eu apparition d'effet(s) indésirable(s) imme ☐ Oui ☐ Non	édiat(s) ou une situation particulière à déclarer ?		
Si oui, procéder à leur déclaration auprès de la Cellule AAC du laboratoire via fiche de déclaration d'effet indésirable (Fiche 1E).			
Médecin prescripteur	Pharmacien		
Nom/Prénom :	Nom/Prénom :		
Spécialité :	Nº RPPS :		
Nº RPPS :			
Hôpital:	Hôpital:		
□ CHU □ CHG □ CLCC □ centre privé	□ CHU □ CHG □ CLCC □ centre privé		
Numéro FINESS :	Numéro FINESS :		
Tél :	Tél:		
E-IIIdii	L-mail.		
Date ://	Date ://		
Cachet et signature du médecin :	Cachet et signature du pharmacien :		

Merci de bien vouloir adresser cette fiche dûment complétée ainsi que la radioscopie de déglutition selon les modalités décrites ci-dessous :

Les fiches complétées doivent être envoyées par Email/Fax :

Email: ocytocine-ot4b@euraxipharma.fr

Fax: 02 46 99 03 79

La radioscopie de déglutition dûment nommée doit être envoyée séparément selon les modalités décrites dans le manuel de transmission à :

Email: ocytocine-ot4b@euraxipharma.fr

Pour toute question, vous pouvez contacter la Cellule AAC Ocytocine :

Cellule AAC Ocytocine

Tel: 0 801 90 25 19 Fax: 02 46 99 03 79

Fiche 1B : Fiche de suivi de traitement

(Visites après la première administration – Visites V2, V3, V4, V5 et V6)

À remplir par le prescripteur/pharmacien

Pour rappel, la collecte des données continue après l'arrêt de traitement jusqu'à la fin de l'accès compassionnel.
Date de la visite :/
Visite de suivi nº
□ V2 - Après 1 semaine de traitement
Visite : □ par téléphone ou □ en présentiel
☐ V3 - Après 1 mois de traitement
□ V4 - Après 2 mois de traitement (fin de traitement)
□ V5 - Après fin de traitement (entre 3 et 6 mois après la fin du traitement)
□ V6 - Après fin de traitement : à l'âge de 18 mois (± 2 mois) de l'enfant
Identification du patient
Nom du patient <i>(3 premières lettres)</i> : _ _ _ Prénom <i>(2 premières lettres)</i> : _ _ _ Nº patient d'accès compassionnel fourni par la Cellule AAC Ocytocine : _ _ _ _
Poids (g): _ _ _ Taille (cm): _ _
Conditions d'utilisation (à compléter lors des visites V2, V3 et V4)
Date de la dernière administration :/ (à compléter lors des visites V2, V3 et V4)
Posologie et durée prescrite (à compléter lors des visites V2, V3 et V4)
À ne compléter que si différent de la fiche d'initiation de traitement.
□ Posologie recommandée : La posologie recommandée est d'une pulvérisation dans chaque narine, une fois par jour à heure régulière, et de préférence le matin. La durée de traitement est de huit semaines.
☐ Autre posologie. Dans ce cas, préciser la posologie et justifier :

Traitements concomitants et/ou soins de support (à compléter lors des visites V2, V3 et V4)

À ne compléter que si différent de la fiche d'initiation de traitement.

ANSM-PUT-SP AAC | Ocytocine 44,44 UI/mL, solution pour pulvérisation nasale

L'administration concomitante d'Ocytocine 44,44 UI/mL avec des médicaments pouvant allonger l'intervalle de QTc est déconseillée.				
Les traitements concomitants et/ou de soins de support (tels que l'utilisation d'une sonde nasogastrique) ont-ils changé depuis la fiche d'initiation de traitement (V1) ?				
□ Oui □ Non				
Si oui préciser (nom du médicament/soin, date de début/arrêt, indication) :				
Interruption/arrêt temporaire de traitement ou modification de posologie (à compléter lors des				
visites V2, V3 et V4) □ oui □ non				
Si oui, préciser les raisons :				
Depuis la dernière visite, il y a-t-il eu :				
- Interruption temporaire (le traitement n'a pas été administré quotidiennement) : □ oui □ non				
Si oui : préciser la (les) raisons (oubli, effet indésirable) :				
Et préciser le nombre de jours d'interruption : jours				
- Modification de la posologie : □ oui □ non				
Si oui : justifier la modification :				
Et préciser la date de la modification ://				
- Arrêt définitif du traitement : □ oui □ non				
Si oui, merci de compléter la fiche d'arrêt de traitement (Fiche 1D).				
Veuillez remplir la fiche de déclaration d'effet indésirable (Fiche 1E), le cas échéant.				

Évaluation de l'effet du traitement par Ocytocine 44,44 UI/mL, solution pour pulvérisation nasale

Variable d'efficacité 1 (Compétences alimentaires)

A compléter lors des visites V3, V4, V5 et V6.

Question 1A:

En se basant sur les phases nutritionnelles décrites par Miller et al., cochez la case correspondant à la phase nutritionnelle dans laquelle se situe le patient (Référence :

Protocole National de Diagnostic et de Soins – Syndrome de Prade 2021) :	r-Willi, mis	s à jour en sep	embre
☐ Phase 1a : Hypotonie avec difficultés alimentaires			
☐ Phase 1b : Pas de difficultés alimentaires et croissance app	ropriée se	lon courbe	
☐ Phase 2a: Augmentation du poids sans augmentation de excessif	: l'appétit	ou apport ca	orique
\square Phase 2b : Augmentation du poids avec augmentation de l'a	appétit		
Question 1B:			
Le patient présente-t-il les caractéristiques suivantes :			
Succion faible, non coordonnée ; allaitement au sein non possible	□ OUI	□ NON	
Prise alimentaire très lente (≥ 30 minutes)	□ OUI	□ NON	
Nécessité d'assistance pour s'alimenter (gavage nasal/oral, gastrostomie, tétines spéciales).	□ OUI	□ NON	
Ne pleure pas ou n'est pas excité au moment de la prise alimentaire	□ OUI	□ NON	
Pas de pleurs ou pleurs de faible intensité	□ OUI	\square NON	
Augmentation de l'intérêt pour la nourriture ; Préoccupé par la nourriture	□ OUI	□ NON	
Peut être assez bien distrait de la préoccupation pour la nourriture ; peut être rassasié	□ OUI	□ NON	
Question 1C :			
Quel est l'appétit du patient ?			
☐ Appétit diminué ; peu ou pas de manifestation de faim.			
☐ Appétit normal			
☐ Appétit augmenté ; mangera plus de nourriture qu'un enfant	typique s	i cela est pern	nis
Question 1D :			
Comment est la croissance pondérale du patient ?			
☐ Aurait un retard de croissance pondérale si la prise alimenta le bébé a faim	ire n'était (effectuée que	quand
☐ Croissance pondérale régulière avec alimentation normale			
☐ Croissance pondérale avec croisement des courbes de centi	les ; devie	ndra obèse si	apport

Variable d'efficacité 2 (Compétences sociales et interactions)
A compléter lors des visites V3, V4, V5 et V6. Evaluez l'amélioration totale du patient, qu'elle soit ou non, selon votre opinion, due entièrement au traitement médicamenteux. Comparé à son état au début du traitement, de quelle façon le déficit des compétences sociales et des interactions de l'enfant a-t-il changé ?
☐ Très fortement amélioré
☐ Fortement amélioré
☐ Légèrement amélioré
☐ Pas de changement
☐ Légèrement aggravé
☐ Fortement aggravé
☐ Très fortement aggravé
Variable 3 (<u>Régurgitations</u>)
A compléter lors des visites V3, V4, V5 et V6.
L'enfant présente-t-il des régurgitations : □ oui □ non
Si oui, précisez la fréquence : □ à chaque tétée □ une tétée sur deux
☐ une fois par jour ☐ moins d'une fois par jour
Si oui, précisez la sévérité : □ légère (comparable à un crachat)
☐ modérée (comparable à un filet de lait)
☐ sévère (comparable à un vomissement)
Variable 4 (<u>Fausses routes</u>)
A compléter lors des visites V3, V4, V5 et V6.
Au cours des tétées, l'enfant présente-t-il des signes évocateurs de fausse route (pâleur, absence de mouvement, lèvres qui bleuissent, toux, bruit d'air mouillé,) survenant pendant la tétée \square oui \square non
Si oui, précisez la fréquence : □ à chaque tétée □ une tétée sur deux
☐ une fois par jour ☐ moins d'une fois par jour
Variable 5 (<u>Episodes d'infection respiratoire</u>)
A compléter lors des visites V3, V4, V5 et V6.

Depuis la dernière visite, l'enfant a-t-il présenté des épisodes d'infection respiratoire : □ oui □ non

Si oui : nombre d'épisode(s) depuis la dernière visite : _
nombre d'épisode(s) ayant nécessité une hospitalisation : _
Veuillez remplir la fiche de déclaration d'effet indésirable (Fiche 1E - une fiche par épisode d'infection respiratoire).

Variable 6 (Radioscopie de déglutition)					
A compléter lors de la visite V4 (fin de traitement)					
Réalisation de la radioscopie (vidéofluoroscopie) de déglutition en fin de traitement par Ocytocine 44,44 UI/mL par le radiologue de l'établissement de santé à l'aide, si besoin, des tutoriels.					
Une radioscopie (vidéofluoroscopie) de déglutition a-t-elle été réalisée en fin de traitement par Ocytocine 44,44 UI/mL : □ oui □ non					
Si oui : date de l'examen ://					
Si non : date prévue pour l'examen :// (il est préconisé de réaliser une radioscopie de déglutition <u>dès que possible après l'arrêt du traitement</u>).					
Si la radioscopie ne peut être réalisée, préciser la raison :					
Une fois anonymisée, la radioscopie (vidéofluoroscopie) de déglutition doit être envoyée via un lien sécurisé pour une lecture centralisée, à l'adresse indiquée en dernière page de la fiche. Pour toute difficulté d'envoi des radioscopies, veuillez contacter la cellule AAC Ocytocine, dont les coordonnées figurent en dernière page de cette fiche.					
A compléter lors de la visite V6 (à l'âge de 18 mois (± 2 mois) de l'enfant)					
Réalisation de la radioscopie (vidéofluoroscopie) de déglutition.					
Une radioscopie (vidéofluoroscopie) de déglutition a-t-elle été réalisée ? : □ oui □ non Si oui : date de l'examen ://					
Si non, précisez la raison pour laquelle la radioscopie de déglutition n'a pas été					
réalisée :					
Une fois anonymisée, la radioscopie (vidéofluoroscopie) de déglutition doit être envoyée, via un lien					

sécurisé pour une lecture centralisée, à l'adresse indiquée en dernière page de la fiche. Pour toute difficulté d'envoi des radioscopies, veuillez contacter la cellule AAC Ocytocine, dont les coordonnées figurent en dernière page de cette fiche.

Questionnaire qualité de vie / patient

re à déclarer depuis la
re à déclarer depuis la
·
·
·
·
` □ contro privé
C □ centre privé

Merci de bien vouloir adresser cette fiche dûment complétée ainsi que la radioscopie de déglutition à :

Les fiches complétées doivent être envoyées par Email/Fax :

Email: ocytocine-ot4b@euraxipharma.fr

Fax: 02 46 99 03 79

La radioscopie de déglutition dûment nommée doit être envoyée séparément selon les modalités décrites dans le manuel de transmission à :

Email: ocytocine-ot4b@euraxipharma.fr

Pour toute question, vous pouvez contacter la Cellule AAC Ocytocine :

Cellule AAC Ocytocine

Tel: 0 801 90 25 19 Fax: 02 46 99 03 79

Fiche 1C : Fiche d'arrêt définitif de traitement

À remplir par le prescripteur/pharmacien

Date de l'arrêt définitif de traitement ://
Identification du patient
Nom du patient (3 premières lettres) : _ _ _ Prénom (2 premières lettres) : _ _ Nº patient d'accès compassionnel fourni par la Cellule AAC Ocytocine : _ _ _ - _ _
Posologie à l'arrêt du traitement : □ 1 pulvérisation dans chaque narine, 1 fois par jour □ Autre, préciser :
Raisons de l'arrêt du traitement □ Fin de traitement (définie dans le Résumé des Caractéristiques du Produit)
□ Survenue d'un effet indésirable suspecté d'être lié au traitement
Procéder à sa déclaration auprès de la Cellule AAC du laboratoire via la fiche de déclaration en annexe 1 (Fiche 1E).
□ Progression de la maladie
□ Effet thérapeutique non satisfaisant
□ Décès
→ Date du décès :/_ /
→ Raison du décès : □Décès lié à un effet indésirable
Procéder à sa déclaration auprès de la Cellule AAC du laboratoire via la fiche de déclaration en annexe 1 (Fiche 1E). □ Décès lié à la progression de la maladie
□ Autre raison :
Z / Katto raibon :
□ Souhait du patient d'interrompre le traitement
□ Patient perdu de vue, préciser la date de dernier contact ://
□ Ne remplit plus les critères d'éligibilité, préciser :
□ Autre, préciser :

Médecin prescripteur	Pharmacien
Nom/Prénom :	Nom/Prénom :
Spécialité :	Nº RPPS :
Nº RPPS : Hôpital :	Hôpital :
☐ CHU ☐ CHG ☐ CLCC ☐ centre privé	□ CHU □ CHG □ CLCC □ centre privé
Nº FINESS :	Nº FINESS :
Tél:	Tél:
E-mail :	E-mail :
Date ://	Date ://
Cachet et signature du médecin :	Cachet et signature du pharmacien :

Merci de transmettre cette fiche dûment complétée à :

Cellule AAC Ocytocine Tel: 0 801 90 25 19 Fax: 02 46 99 03 79

Email: ocytocine-ot4b@euraxipharma.fr

Fiche 1D : Questionnaire qualité de vie / patient

À compléter par le représentant légal du patient

Questionnaire à compléter par le représentant légal du patient. Le questionnaire comprend deux questions à chaque visite, à l'exception de la dernière visite (V6) où il comprend une seule question (question n°3).

 A remplir aux visites suivantes à V3, V4 et V5 : 	
Entourez LE chiffre qui décrit le mieux le changement dans les difficultés d'a enfant depuis le début du traitement :	alimentation de votre
1. Très fortement améliorées	
2. Très améliorées	
3. Un peu améliorées	
4. Pas de changement	
5. Un peu dégradées	
6. Très dégradées	
7. Très fortement dégradées	
Question n°2 :	
A remplir aux visites V1, V3, V4 et V5 :	
Est-ce que votre enfant :	
Réclame à manger ?	
Par exemple : pleure quand il a faim, est content quand il voit le biberon, cherche à attraper le biberon,	□ oui □ non
Est actif au cours de la tétée ou du repas ?	□ oui □ non
Par exemple : tient la main ou le biberon pendant la tétée ou la cuillère pendant le repas ?	
Regarde le parent au cours de la tétée ou du repas ?	□ oui □ non
De manière générale, cherche le contact ou répond aux interactions ?	
Par exemple : bouge, cherche à se déplacer, ou cherche à attraper des objets, regarde vers les autres, babille ou porte la main à sa bouche, sourit ou rigole à une sollicitation	□ oui □ non
Dort plus qu'un enfant de son âge ?	
En moyenne, un bébé d'1 mois dort 16-17 heures par jour, un bébé de 3 à 6 mois dort 15 heures par jour, un bébé de 9 mois dort 14 heures par jour.	□ oui □ non

Question n°3 : A remplir à la visite V6 (à l'âge de 18 mois (± 2 mois) de l'enfant) :			
Est-ce que votre enfant :			
A dit son premier mot ?	□ oui □ non	Si oui, à quel âge : _ mois	
	□ ne sait pas	□ ne sait pas l'âge	
Fait une phrase en associant deux mots ?	□ oui □ non	Si oui, à quel âge : _ mois	
	□ ne sait pas	□ ne sait pas l'âge	
Comprend une consigne simple comme	□ oui □ non	Si oui, à quel âge : _ mois	
« viens ici » « donne-le-moi » « remets-le à sa place sans que vous utilisiez de	□ ne sait pas	□ ne sait pas	
gestes ?			
Saisit un objet en utilisant le pouce et	□ oui □ non	Si oui, à quel âge : _ mois	
l'index ?	□ ne sait pas	□ ne sait pas l'âge	
Lorsque qu'il veut quelque chose, vous le	□ oui □ non	Si oui, à quel âge : _ mois	
dit en le montrant du doigt ?	□ ne sait pas	□ ne sait pas l'âge	
Mange seul(e) à la cuillère ?	□ oui □ non	Si oui, à quel âge : _ mois	
	□ ne sait pas	□ ne sait pas l'âge	
Joue à faire semblant (jeu d'imitation) ?	□ oui □ non	Si oui, à quel âge : _ mois	
	□ ne sait pas	□ ne sait pas l'âge	
Tient assis sans soutien ni aide ?	□ oui □ non	Si oui, à quel âge : _ mois	
	□ ne sait pas	□ ne sait pas l'âge	
Rampe ?	□ oui □ non	Si oui, à quel âge : _ mois	
	□ ne sait pas	□ ne sait pas l'âge	
Marche ?	□ oui □ non	Si oui, à quel âge : _ mois	
	□ ne sait pas	□ ne sait pas l'âge	

Merci de remettre à votre médecin ce questionnaire dûment complété au cours de la visite.

Fiche 1E : Fiche de déclaration des effets indésirables

	Date de la déclaration de l'effet indésirable ://
Identification du patient	
	ettres): _ _ _ Prénom (2 premières lettres): _ _ el fourni par la Cellule AAC Ocytocine:: _ _ _ - _ _
Description de(s) évènement(s	s) indésirable(s)
	EVENEMENT INDESIRABLE N° 1
Description de l'évènement indésirable:	
Date de début (JJ/MM/AAAA):	
Date de fin (JJ/MM/AAAA):	
Evolution de l'évènement:	☐ Résolu
	☐ Résolu avec séquelles
	☐ Amélioration sans rétablissement/sans guérison
	☐ Non rétabli (état inchangé ou aggravé)
	□ Décès
	□ Inconnue
Intensité:	☐ Légère
	☐ Modérée
	☐ Sevère
Gravité:	□ Non
	□ Oui, compléter
	Critère(s) de Gravité:
	□ Décès
	Date de décès III III III
	☐ Mise en jeu du pronostic vital

	☐ Hospitalisation ou Prolongation d'hospitalisation		
	☐ Incapacité ou invalidité importante		
	☐ Anomalie ou malformation congénitale		
	□ Autre	évènement médical significatif	
Lien avec le traitement	☐ Lien certain		
	☐ Lien probable		
	☐ Lien potentiel		
	☐ Lien douteux		
	☐ Absence de lien		
Action sur le traitement	☐ Aucune		
☐ Arrêt tempo		poraire	
	☐ Réduction	uction de dose; nouvelle dose : II_I IU	
☐ Arrêt défin		itif	
	☐ Pas Applic	able	
Médecin prescripteur		Pharmacien	
Nom/Prénom :		Nom/Prénom :	
Spécialité : Nº RPPS :		Nº RPPS :	
Hôpital :		Hôpital:	
☐ CHU ☐ CHG ☐ CLCC ☐ centre privé		□ CHU □ CHG □ CLCC □ centre privé N° FINESS :	
Nº FINESS : Tél :	-	Tél:	
E-mail :		E-mail :	
Date :// Cachet et signature du médecin :		Date:// Cachet et signature du pharmacien :	
lerci de transmettre cette fich			
Cellule AAC Ocytocine Tel: 0 801 90 25 19 Fax: 02 46 99 03 79 Email: ocytocine-ot4b@euraxipharma.fr			

Fiche 1F : Fiche de signalement de situations particulières

Date de la déclaration de la situation particulière : __/____

1. IDENTIFICATION DU PATIENT			
Nom du patient (3 prem Nº patient d'accès compas	, , ,		, , , ,
2. INFORMATION SUR	LA SITUATION PARTICU	LIERE	
Situation Particulière (Merc les définitions et exemples	•	iculière la plus appropriée.	Lire les instructions pour
□ Surdosage □ Mésusage	☐ Erreur médicamenteuse – avérée ou potentielle		
□ Abus	☐ Interactions Médicamenteuses		
□ Manque d'efficacité	☐ Bénéfices Inattendus		
□ Transmission d'agent in	fectieux via le produit		
Est-elle associée à des signes ou des symptômes ? □ Non □ Oui (Si oui, merci de le reporter dans la fiche de déclaration des effets indésirables (EI) et dans le paragraphe «Description» ci-dessous)			
3. DESCRIPTION			
Décrire ci-dessous la situ description de l'EI, si app	iation particulière en inclua licable):	nt les informations relative	s à la dose (et la
4. INFORMATIONS SUR LE NOTIFICATEUR			
Nom du notificateur:		Organisation (si applicable)	
E-mail:	Téléphone:	Fax:	Signature du notificateur:
Ville:			Date://

Médecin prescripteur	Pharmacien
Nom/Prénom :	Nom/Prénom : No RPPS :
Hôpital : ☐ CHU ☐ CHG ☐ CLCC ☐ centre privé	Hôpital : □ CHU □ CHG □ CLCC □ centre privé
Nº FINESS :	Nº FINESS :
Tél : E-mail:	Tél : E-mail:
Date :// Cachet et signature du médecin :	Date:// Cachet et signature du pharmacien :

Merci de transmettre cette fiche dûment complétée à :

Cellule AAC Ocytocine Tel: 0 801 90 25 19 Fax: 02 46 99 03 79

Email: ocytocine-ot4b@euraxipharma.fr

Définitions

Abus : Usage excessif intentionnel, persistant ou sporadique de médicaments accompagné de réactions physiques ou psychologiques nocives,

Surdosage : Administration d'une quantité de médicament ou de produit, quantité par prise ou cumulée supérieure à la dose maximale recommandée par le RCP,

Mésusage: Utilisation intentionnelle et inappropriée d'un médicament ou d'un produit non conforme aux termes de l'autorisation (autorisation de mise sur le marché, autorisation temporaire d'utilisation, autorisation d'importation parallèle), de l'enregistrement ou d'une recommandation temporaire d'utilisation) ainsi qu'aux recommandations de bonnes pratiques (utilisation hors indication, posologie, durée du traitement, population cible...),

Exposition professionnelle : exposition à un médicament ou à un produit dans le cadre de l'activité professionnelle,

Effet bénéfique : Effet thérapeutique inattendu se manifestant comme une réponse médicale positive à un médicament qui s'écarte de son indication initiale,

Erreur médicamenteuse: Omission ou réalisation non intentionnelle d'un acte au cours du processus de soin impliquant un médicament, qui peut être à l'origine d'un risque ou d'un effet indésirable pour le patient telle qu'une erreur dans le dosage, une erreur dans la voie d'administration ou la prise d'un médicament dont la date de péremption était dépassée. L'erreur peut être avérée associée ou non à un effet indésirable, potentielle (identification de circonstances qui pourraient mener à une erreur médicamenteuse, qu'il y ait ou non un patient impliqué) ou interceptée avant l'administration. L'analyse a posteriori de l'erreur permettra de la caractériser et de la qualifier par sa nature, son type, la gravité de ses conséquences cliniques pour le patient, l'étape de réalisation dans la chaine de soins. L'erreur peut trouver sa source dans une mauvaise conception du médicament et de l'information qui lui est relative (confusion de dénomination, conditionnement inadapté, problème d'étiquetage ou de notice d'information, etc.), ou dans l'organisation systémique du processus de prise en charge thérapeutique du patient (organisation du circuit du médicament, facteurs humains, facteurs environnementaux, pratiques professionnelles, etc.).

Fiche 1Ga – Compte-rendu de la lecture centralisée des radioscopies (vidéofluoroscopies) de déglutition

(texture liquide seule, sans temps œsophagien)

À compléter par le/la lecteur/lectrice expert(e) en phoniatrie pédiatrique.

Cher(s) Docteur(s),
	le cadre de l'accès compassionnel Ocytocine 44,44 UI/mL, une radioscopie luoroscopie) de déglutition a été collectée pour votre patient :
	Nº patient d'accès compassionnel : -
au cou	rs de la visite :
	V1 : Visite d'initiation
	V4 : En fin de traitement
Date d	le réalisation de la radioscopie de déglutition :///
central	e prévu dans le Protocole d'Utilisation Thérapeutique, cet examen a été relu de manière isée par un(e) lecteur/lectrice expert(e) en phoniatrie pédiatrique. Vous trouverez ci-dessous nthèse de cette lecture centralisée.

Analyse de la radioscopie de déglutition

Note : si les conditions de réalisation n'ont pas permis de réaliser une lecture et analyse optimales, certains éléments ne seront pas côtés.

	ITEM	Adapté	Anormal	Non cotable
Phase orale	Fermeture labiale	□ efficace	☐ écoulement antérieur	☐ non cotable
	Mouvements mandibulaires	□ stables	□ instables	☐ non cotable
	Mouvements linguaux :		□ 3	
	trains de succion (nombre de mouvements de	□ 1 à 2	□ 4	☐ non cotable
	succion par déglutition)		□ > 4 ou 0	
	Coordination des mouvements	☐ rythme régulier	☐ rythme irrégulier	☐ non cotable
uc	Déclenchement de la	☐ efficace (bolus au 1/3 postérieur	retardée	
n et satic	phase pharyngée		☐ bolus en vallécule	☐ non cotable
atior		de la langue)	□ bolus en sinus piriforme	
Initiation et synchronisation	Synchronisation déglutition-respiration	☐ pauses spontanées peu fréquentes	pauses spontanées : ☐ fréquentes	□ non cotable
			☐ très fréquentes	_ non octable
Phase pharyngée et protection des voies aériennes	Fermeture vélopharyngée	□ efficace	☐ reflux en nasopharyngé	☐ non cotable
	Recul basilingual	□ efficace	☐ résidu en vallécule	☐ non cotable
	Avancée mur pharyngé	□ efficace	☐ résidu en paroi postérieure	☐ non cotable
	Vidange hypopharyngée	□ efficace	☐ résidu en sinus piriformes	☐ non cotable
'ngé ies a		☐ Pas de pénétration		
e phary voi	Score de pénétration et	☐ Pénétration avec expulsion		
	d'inhalation	☐ Pénétration sans expulsion		☐ non cotable
has		☐ Inhalation avec expulsion		
<u>L</u>	☐ Inhalation sans expulsion			
Autres an	nomalies constatées : 🗆 n	éant		

Conclusions :	
Au total :	
$\hfill \square$ il n'existe pas de troubles de la déglutition	
$\hfill \square$ il existe des troubles de la déglutition	
☐ légers ☐ modérés ☐ sévères	
et dont les mécanismes physiopathologiques sont :	
 dysfonctionnement du sphincter inférieur œsophagien 	☐ défaut de fermeture laryngée☐ défaut de transport pharyngé
☐ défaut de contrôle oral	□ rétention buccale
☐ défaut de propulsion orale☐ retard de déclenchement du temps pharyngé	☐ dysmotilité œsophagienne
 ☐ dysfonctionnement du sphincter supérieur œsophagien 	 □ défaut de fermeture vélopharyngée □ défaut des mécanismes de protection
Notes sur la réalisation de la radioscopie (incidenc La radioscopie de déglutition est bien réalisée, la difficulté;	a lecture de l'examen a pu être faite sans
□ Pour une lecture optimale, une attention particulière devrait être portée sur :	lors de la réalisation de l'examen du patient
☐ l'installation et la posture du patient	
\square les incidences radiologiques (latérale, face, pr	ofil)
☐ la préparation des textures	
Date de la lecture centralisée de la radioscopie de dég	lutition ://
Nom/Prénom et signature du lecteur/lectrice :	

Fiche 1Gb – Compte-rendu de la lecture centralisée des radioscopies (vidéofluoroscopies) de déglutition et du transit œsophagien

(textures liquide et pâteuse, avec temps œsophagien)

À compléter par le/la lecteur/lectrice expert(e) en phoniatrie pédiatrique.

Cher(s)	Docteur(s),
	le cadre de l'accès compassionnel Ocytocine 44,44 UI/mL, une radioscopie uoroscopie) de déglutition a été collectée pour votre patient :
	Nº patient d'accès compassionnel : -
au cour	rs de la visite :
	V1 : Visite d'initiation
	V4 : En fin de traitement
	V6 : A l'âge de 18 mois (+/- 2 mois) de l'enfant
Date de	e réalisation de la radioscopie de déglutition :///
centrali	e prévu dans le Protocole d'Utilisation Thérapeutique, cet examen a été relu de manière sée par un(e) lecteur/lectrice expert(e) en phoniatrie pédiatrique. Vous trouverez ci-dessous nthèse de cette lecture centralisée.

Analyse de la radioscopie de déglutition et du transit œsophagien

Note : si les conditions de réalisation n'ont pas permis de réaliser une lecture et analyse optimales, certains éléments ne seront pas côtés.

	ITEM	Adapté	Anormal	Non cotable
Phase orale	Fermeture labiale	□ efficace	☐ écoulement antérieur	☐ non cotable
	Fermeture glosso- vélique	□ efficace	☐ écoulement postérieur	□ non cotable
Propulsion orale et pharyngée	Clearance orale	☐ efficace	☐ stase en cavité buccale après 1ère déglutition	□ non cotable
	Recul basilingual	□ efficace	☐ résidu en vallécule	☐ non cotable
	Avancée mur pharyngé	□ efficace	☐ résidu en paroi postérieure	□ non cotable
	Vidange hypopharyngée	□ efficace	☐ résidu en sinus piriformes	□ non cotable
ion	Phase orale	□ efficace	□ retardée	☐ non cotable
on et isati	Phase pharyngée	□ efficace	□ retardée	☐ non cotable
Initiation et synchronisation	Relaxation du sphincter supérieur de l'œsophage	□ efficace	□ retardée	□ non cotable
oies	Fermeture vélopharyngée	□ efficace	☐ reflux en nasopharyngé	□ non cotable
Protection des voies aériennes	Score de pénétration et d'inhalation	 □ Pas de pénétration □ Pénétration avec expulsion □ Pénétration sans expulsion □ Inhalation avec expulsion □ Inhalation sans expulsion 		□ non cotable
	Transit œsophagien	☐ adapté	□ ralenti	☐ non cotable
Motilité æsophagienne	Clearance œsophagienne	□ efficace	☐ stases, localisation :	☐ non cotable
	Reflux œso- œsophagien (mouvement rétrograde du bolus du 1/3 inférieur vers 1/3 moyen)	□ absent	□ présent	□ non cotable
	Péristaltisme secondaire	□ adapté	☐ distension œsophagienne, spasmes étagés	□ non cotable
Autres anomalies constatées : néant				

Conclusions :		
Au total :		
☐ il n'existe pas de troubles de la déglutition		
☐ il existe des troubles de la déglutition		
□ légers □ modérés □ sévères		
et dont les mécanismes physiopathologiques sont	:	
 dysfonctionnement du sphincter inférieur œsophagien 	☐ défaut de fermeture laryngée	
☐ défaut de contrôle oral	☐ défaut de transport pharyngé	
☐ défaut de propulsion orale	□ rétention buccale□ dysmotilité œsophagienne	
□ retard de déclenchement du temps pharyngé	☐ défaut de fermeture vélopharyngée	
☐ dysfonctionnement du sphincter supérieur œsophagien	☐ défaut des mécanismes de protection	
Notes sur la réalisation de la radioscopie (inciden La radioscopie de déglutition est bien réalisée, difficulté;		
 □ Pour une lecture optimale, une attention particuliè devrait être portée sur : 	re lors de la réalisation de l'examen du patient	
☐ l'installation et la posture du patient		
☐ les incidences radiologiques (latérale, face,	orofil)	
☐ la préparation des textures		
Date de la lecture centralisée de la radioscopie de dé	eglutition ://	
Nom/prénom et signature du lecteur/lectrice :		

Annexe 2. Rôle des différents acteurs

1. Rôle des professionnels de santé

1.1.Le prescripteur : médecin hospitalier

L'autorisation d'accès compassionnel implique le strict respect des mentions définies figurant dans le protocole, notamment les critères d'octroi, les conditions de prescription et de dispensation, ainsi que l'information et le cas échéant le suivi prospectif des patients traités tels que prévus par le PUT-SP.

Avant tout traitement, le prescripteur :

- prend connaissance du présent PUT-SP et du RCP;
- vérifie l'éligibilité de son patient aux critères d'octroi du médicament disposant d'une autorisation d'accès compassionnel;
- informe, de manière orale et écrite via le document d'information disponible en Erreur! Source du renvoi introuvable., le patient, son représentant légal, s'il s'agit d'un mineur, la personne chargée de la mesure de protection juridique, s'il s'agit d'un majeur faisant l'objet d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne, ou la personne de confiance que le patient a désignée :
 - de l'absence d'alternative thérapeutique, des risques encourus, des contraintes et des bénéfices susceptibles d'être apportés par le médicament ;
 - du caractère dérogatoire de la prise en charge par l'Assurance maladie du médicament prescrit dans le cadre de l'autorisation d'accès compassionnel;
 - des modalités selon lesquelles cette prise en charge peut, le cas échéant, être interrompue,
 - de la collecte de leurs données et de leurs droits relatifs à leurs données personnelles.

Le prescripteur veille à la bonne compréhension de ces informations.

- soumet la demande d'AAC via E-Saturne à l'ANSM .

Après réception de l'autorisation de l'ANSM, le prescripteur :

- informe le médecin traitant du patient
- complète la fiche d'initiation de traitement, qu'il transmet à la pharmacie à usage intérieur de l'établissement de santé concerné
- organise les différentes visites de suivi en accord avec le PUT-SP

s'assure de la planification et de la réalisation des radioscopies de déglutition à l'aide, si besoin des tutoriels ,avec le service de radiologie de l'établissement de santé Le prescripteur indique sur l'ordonnance la mention suivante : « Prescription au titre d'un accès compassionnel en dehors du cadre d'une autorisation de mise sur le marché ».

Le prescripteur est tenu de participer au recueil des données collectées dans le cadre du PUT-SP. Il transmet les données de suivi des patients traités, selon des modalités assurant le respect du secret médical au laboratoire exploitant le médicament.

Suite à l'initiation du traitement, le prescripteur planifie des visites de suivi (voir calendrier de suivi dans le PUT-SP) au cours desquelles il devra également :

remplir la fiche de suivi correspondante,

- rechercher la survenue d'effets indésirables et situations particulières et procéder à leur déclaration, le cas échéant selon les modalités prévues en Annexe 4.
- remplir la fiche d'arrêt de traitement, le cas échéant.

Les fiches de suivi et d'arrêt sont envoyées systématiquement et sans délai à la pharmacie à usage intérieur de l'établissement de santé concerné pour transmission au laboratoire via la Cellule AAC Ocytocine.

Les radioscopies (vidéofluoroscopies) de déglutition (réalisées avant l'initiation du traitement (V1), en fin de traitement (V4) et à l'âge de 18 mois (± 2 mois) de l'enfant (V6)) sont envoyées séparément à la Cellule AAC Ocytocine selon les modalités décrites dans le manuel de transmission.

Si le prescripteur souhaite poursuivre le traitement, il soumet la demande de renouvellement de l'AAC via E-Saturne à l'ANSM.

1.2.Le pharmacien de l'établissement de santé

Seules les pharmacies à usage intérieur d'un établissement de santé ou les pharmaciens ayant passé convention avec un établissement de santé peuvent délivrer les médicaments faisant l'objet d'une autorisation d'accès compassionnel.

Le pharmacien :

- complète la fiche d'initiation de traitement ainsi que les fiches de suivi préalablement remplies par le prescripteur lors de chaque visite, et les transmet au laboratoire exploitant le médicament;
- commande le médicament auprès du laboratoire sur la base de l'AAC;
- assure la dispensation du médicament sur prescription du médecin et la transmission des tutoriels pour la réalisation des radioscopies de déglutition;
- déclare tout effet indésirable suspecté d'être lié au traitement et situations particulières qui lui seraient rapportés selon les modalités prévues en <u>annexe 4</u>.

Le pharmacien est tenu de participer au recueil des données conformément à ce qui est défini dans le PUT-SP.

2. Rôle du représentant légal du patient

Le représentant légal du patient :

- prend connaissance des informations délivrées par son médecin et notamment des documents d'information sur son traitement qui lui sont remis (voir annexe 3);
- remplit les questionnaires de qualité de vie;
- informe les professionnels de santé de tout effet indésirable ou le déclare lui-même sur le portail : www.signalement-sante.gouv.fr.

3. Rôle du laboratoire exploitant Intsel Chimos et du titulaire OT4B

Le laboratoire exploitant Intsel Chimos envoie le produit et, via la Cellule AAC Ocytocine,

 réceptionne les fiches d'initiation de traitement, de suivi et d'arrêt de traitement, intègre les données dans sa base de suivi;

- envoie les tutoriels pour la réalisation des radioscopies de déglutition et collecte ces radioscopies pour lecture centralisée;
- collecte et analyse toutes les informations recueillies dans le cadre du PUT-SP, notamment les données d'efficacité et de pharmacovigilance. Il établit selon la périodicité définie en 1^{ere} page, le rapport de synthèse accompagné d'un projet de résumé qu'il transmet dans les délais requis à l'ANSM et le cas échéant au CRPV en charge du suivi du médicament en AAC et transmet sous 15 jours après validation par l'ANSM le résumé de ce rapport, également publié sur le site internet de l'ANSM, aux médecins, aux pharmacies à usage intérieur concernées ainsi qu'à l'ensemble des CRPV et Centres antipoison;
- en cas de demande des CRPV, lui soumet les éléments complémentaires requis pour l'évaluation.
- respecte et applique les obligations réglementaires en matière de pharmacovigilance : il enregistre, documente, et déclare via Eudravigilance tout effet indésirable suspecté d'être dû au médicament selon les conditions prévues à l'article R. 5121-166 du Code de la santé publique et aux GVP Module VI (Collection, management and submission of reports of suspected adverse reactions to medicinal products);
- contacte l'ANSM sans délai et le cas échéant le CRPV en charge du suivi en cas de signal émergent de sécurité (quels que soient le pays de survenue et le cadre d'utilisation du médicament concerné) ou de fait nouveau susceptible d'avoir un impact sur le rapport bénéfice/risque du médicament et nécessitant le cas échéant d'adresser rapidement une information aux utilisateurs du médicament en AAC (médecins, pharmaciens, patients), conformément aux GVP Module IX (Emergent Safety Issues);
- s'assure du bon usage du médicament dans le cadre de l'AAC;
- approvisionne en conséquence la PUI et assure le suivi de lots ;

Le titulaire OT4B:

- est responsable de traitement au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD);
- organise et finance le recueil des données dans le cadre de l'AAC, s'assure de l'assurance qualité et de la collecte rigoureuse et exhaustive des données;
- est responsable de coordonner la lecture centralisée des radioscopies de déglutition par un(e) expert(e) en phoniatrie pédiatrique;
- s'est engagé, en cas de développement en cours dans l'indication en vue d'une demande d'AMM, à demander une autorisation d'accès précoce auprès de la HAS et de l'ANSM.

4. Rôle de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM)

L'ANSM:

- évalue le médicament notamment les données liées à l'efficacité, la sécurité, la fabrication et le contrôle, pour permettre son utilisation dans le cadre d'AAC;
- évalue les demandes d'AAC pour chaque patient ;
- valide le présent PUT-SP,

À la suite de la délivrance de l'AAC, l'ANSM :

- prend connaissance des informations transmises par le laboratoire ainsi que par le CRPV en charge du suivi du médicament en AAC, le cas échéant et prend toute mesure utile de manière à assurer la sécurité des patients et le bon usage du médicament;
- évalue en collaboration avec le CRPV sus cité le cas échéant les rapports périodiques de synthèse fournis par le laboratoire et publie le résumé de ces rapports sous 30 jours;
- informe sans délai le laboratoire et le CRPV sus cité le cas échéant en cas de signal émergent de sécurité qui lui aurait été notifié ou déclaré directement qui pourrait remettre en cause l'AAC.
- modifie le PUT-SP en fonction de l'évolution des données disponibles, retire ou suspend
 l'AAC si les conditions d'octroi ne sont plus remplies ou pour des motifs de santé publique

L'ANSM diffuse sur son site internet un référentiel des médicaments en AAC et toutes les informations nécessaires pour un bon usage de ces médicaments, les PUT-SP correspondants ainsi que les résumés des rapports de synthèse périodiques.

5. Rôle du CRPV en charge du suivi de l'AAC

Le centre régional de pharmacovigilance (CRPV) désigné en 1ère page assure le suivi de pharmacovigilance du médicament en AAC au niveau national. Il est destinataire (via le laboratoire) des rapports périodiques de synthèse et des résumés. Il effectue une analyse critique de ces documents afin d'identifier et d'évaluer les éventuels signaux de sécurité soulevés par le rapport de synthèse et valide le contenu du résumé. À cette fin, il peut demander au laboratoire de lui fournir toute information complémentaire nécessaire à l'évaluation.

Annexe 3. Documents d'information à destination des représentants légaux des patients avant toute prescription d'un médicament en accès compassionnel : Ocytocine 44,44 UI/mL, solution pour pulvérisation nasale

Cette annexe comprend une note d'information destinée au représentant légal du patient.

Note d'information destinée au représentant légal du patient

A remettre au représentant légal du patient avant toute prescription

Autorisation d'accès compassionnel (AAC) :

Ocytocine 44,44 UI/mL, solution pour pulvérisation nasale

Votre médecin a proposé pour votre enfant un traitement par Ocytocine. Cette note a pour objectif de vous informer afin de vous permettre d'accepter le traitement qui est proposé à votre enfant en toute connaissance de cause. Elle comprend :

- 1) Une information générale sur les autorisations d'accès compassionnel (AAC)
- 2) Une information sur le médicament (notice destinée au patient)
- 3) Une information sur le traitement des données personnelles des patients

Qu'est-ce qu'une autorisation d'accès compassionnel?

Le dispositif d'autorisation d'accès compassionnel (AAC) permet la mise à disposition dérogatoire en France de médicaments ne disposant pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le traitement de maladies graves, rares ou invalidantes. La sécurité et l'efficacité du médicament que vous propose votre médecin sont considérés a priori favorable par l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé) sur la base des données déjà disponibles.

L'objectif est de permettre à votre enfant de bénéficier de ce traitement à titre exceptionnel. Il y aura un suivi particulier au cours duquel ses données personnelles concernant sa santé, le traitement et ses effets seront collectées. Ces données collectées permettront de s'assurer que le médicament est sûr et efficace en conditions réelles d'utilisation.

Les données sont recueillies auprès des médecins et des pharmaciens par le laboratoire exploitant le médicament via la mise en place d'un Protocole d'Utilisation Thérapeutique et de suivi des patients (PUT-SP) validé par l'ANSM. Ces données sont transmises périodiquement et de manière anonyme par le laboratoire à l'ANSM afin d'évaluer le médicament durant son autorisation d'accès compassionnel.

Une autorisation d'accès compassionnel, n'est pas un essai clinique. L'objectif principal est de soigner et non de tester le médicament. Votre enfant n'aura donc pas à faire d'examens supplémentaires en plus de ceux prévus dans sa prise en charge habituelle.

L'AAC peut être suspendue ou retirée si les conditions ne sont plus remplies, ou pour des motifs de santé publique.

Les médicaments mis à disposition dans ce cadre sont intégralement pris en charge par l'Assurance maladie, sans avance de frais de votre part.

En cas de questions sur l'AAC, parlez-en à votre médecin. Il vous donnera des informations sur les bénéfices et effets attendus de ce médicament dans votre situation, sur ses avantages dans la prise en charge de la maladie et sur l'amélioration attendue de l'état de santé de votre enfant, mais aussi sur les risques, les incertitudes ou les inconvénients (effets secondaires, contraintes de prise, etc.).

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser la prescription de ce médicament.

En pratique, comment allez-vous recevoir ce médicament ?

Demandez des précisions à votre médecin ou reportez-vous à la notice du médicament

L'utilisation de ce médicament est encadrée. Il est important :

- de respecter les conseils qui vous ont été donnés pour le prendre et le conserver (certains médicaments doivent être conservés au réfrigérateur, sont à prendre à distance ou pendant les repas, etc.);
- de demander des précisions sur le lieu où vous pourrez vous procurer le traitement. Les médicaments en autorisation d'accès compassionnel ne sont généralement disponibles que dans des hôpitaux. Au besoin, demandez à l'équipe qui vous suit si votre médicament peut être disponible dans un hôpital près de chez vous.

À quoi cela vous engage ? Quelles seront vos contraintes ?

Comme il existe peu de recul sur l'utilisation du médicament qui vous est proposé dans la maladie de votre enfant, son utilisation est sous surveillance et décrite en détail dans le protocole d'utilisation thérapeutique et de suivi des patients (PUT-SP) disponible sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Votre retour sur ce traitement est essentiel. C'est pourquoi votre ressenti sur ce médicament et les effets qu'il a sur vous sera recueilli de deux façons : à chaque consultation avec votre médecin et à tout moment entre les visites en cas d'effets indésirables.

À chaque consultation

→ Votre médecin va vous poser des questions sur la façon dont vous ressentez le traitement sur votre enfant et rassembler des données personnelles sur sa santé. Le médecin peut vous demander de remplir un questionnaire concernant des données ou vos impressions sur la santé de votre enfant.

Pour plus de détails sur les données personnelles recueillies et vos droits, vous pouvez lire le document intitulé « Accès compassionnel d'un médicament - Traitement des données personnelles » (voir en fin de document la rubrique « Pour en savoir plus »). **Chez vous, entre les consultations**

Il est important que vous déclariez les effets indésirables du médicament, c'est-à-dire les conséquences inattendues et désagréables du traitement qui pourraient survenir chez votre enfant (douleurs, nausées, diarrhées, etc.).

En pratique

Si votre enfant ne se sent pas comme d'habitude ou en cas de symptôme nouveau ou inhabituel : parlez-en à votre médecin, à votre pharmacien ou à votre infirmier/ère.

Vous pouvez, en complément, déclarer les effets indésirables, en précisant qu'il s'agit d'un médicament en autorisation d'accès compassionnel, directement via le système national de déclaration - site internet : www.signalement-sante.gouv.fr.

Combien de temps dure une autorisation d'accès compassionnel?

L'autorisation d'accès compassionnel est temporaire, dans l'attente que le médicament puisse le cas échéant disposer d'une Autorisation de Mise sur le Marché et être commercialisé. La durée est précisée sur la décision d'autorisation et ne peut dépasser un an. L'autorisation peut être renouvelée sur demande du prescripteur qui jugera de la nécessité de prolonger le traitement.

L'autorisation peut être retirée ou suspendue par l'ANSM dans des cas très particuliers, en fonction des nouvelles données, si les conditions d'octroi ne sont plus respectées ou autre motif de santé publique.

Traitement de vos données personnelles

Le traitement par un médicament prescrit dans le cadre d'une autorisation d'accès compassionnel implique le recueil de données personnelles concernant votre santé.

Vous trouverez des informations complémentaires relatives à vos droits dans la rubrique suivante : « Accès compassionnel d'un médicament – Traitement des données personnelles ».

Pour en savoir plus

- Notice du médicament que vous allez prendre (renvoi vers site de l'ANSM, insérer le lien),
- Protocole d'utilisation thérapeutique et de recueil de données de votre médicament, (renvoi vers le site de l'ANSM, référentiel des AAC; médicament)
- Informations générales sur les autorisations d'accès compassionnel des médicaments (https://ansm.sante.fr/vos-demarches/professionel-de-sante/demande-dautorisation-dacces-compassionnel)

Ce document a été élaboré par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, en collaboration avec le laboratoire.

Note d'information à destination des représentants légaux des patients sur le traitement des données personnelles des patients

Un médicament dispensé dans le cadre d'une autorisation d'accès compassionnel a été prescrit. Ceci implique un traitement de données personnelles sur la santé des patients. Ces données personnelles sont des informations qui portent sur le patient, sa santé, ses habitudes de vie.

Ce document vous informe sur les données personnelles qui sont recueillies et leur traitement, c'està-dire l'utilisation qui en sera faite. Le responsable du traitement des données est OT4B en tant que titulaire de l'autorisation de l'accès compassionnel.

À quoi vont servir ces données ?

Pour pouvoir obtenir une autorisation d'accès compassionnel, un médicament doit remplir plusieurs critères notamment présenter plus de bénéfices que de risques et le patient a besoin du traitement rapidement sans pouvoir attendre l'AMM. Les données personnelles recueillies (voir le détail plus bas) permettront d'évaluer en continu si ces critères sont toujours remplis.

Sur quelle loi se fonde le traitement des données ?

Ce traitement de données est fondé sur une obligation légale à la charge de l'industriel, responsable du traitement,(article 6.1.c du <u>RGPD</u>) telle que prévue aux articles <u>L. 5121-12 et suivants du Code</u> de la santé publique relatifs au dispositif d'accès compassionnel aux médicaments.

La collecte de données de santé est justifiée par un intérêt public dans le domaine de la santé (article 9.2.i) du RGPD).

Quelles sont les données collectées ?

Le médecin et le pharmacien qui ont donné le médicament seront amenés à collecter les données personnelles suivantes autant que de besoin aux fins de transmission à OT4B (et ses éventuels sous-traitants (société de recherche sous contrat)) :

- identification : numéro, les trois premières lettres du nom et les deux premières lettres du prénom, sexe, poids, taille, âge, date de naissance complète dans un contexte pédiatrique;
- informations relatives à l'état de santé: notamment l'histoire de la maladie, antécédents personnels ou familiaux, autres maladies ou traitements;
- informations relatives aux conditions d'utilisation du médicament impliquant notamment : l'identification des professionnels de santé intervenant (médecins prescripteurs et pharmaciens dispensateurs, etc.), autres traitements, informations relatives aux modalités de prescription et d'utilisation du médicament;
- examens de radioscopies pseudonymisés incluant un numéro d'identification;
- efficacité du médicament ;
- nature et fréquence des effets indésirables du médicament (ce sont les conséquences inattendues et désagréables du traitement: douleur, nausées, diarrhées, etc.);

motifs des éventuels arrêts de traitement.

Pour certains traitements, des données pourront être collectées auprès des proches du patient (partenaire, ascendance, descendance, etc.), par exemple l'efficacité et la tolérance du traitement ou la qualité de vie de l'aidant.

Vous pourrez également être invité à compléter vous-même des questionnaires relatifs à votre qualité de vie.

Qui est destinataire des données ?

Les informations confidentielles seront transmises aux personnels habilités d'OT4B et ses éventuels sous-traitants (société de recherche sous contrat) sous une forme pseudonymisées. Le patient ne sera identifié que par les trois premières lettres de son nom et les deux premières lettres de son prénom, ainsi que par son âge.

Ces informations seront traitées uniquement pour les finalités décrites ci-dessus. Un rapport de ces informations appelé rapport de synthèse ainsi qu'un résumé de ce rapport sont transmis par OT4B et à l'Agence nationale de la sécurité des médicaments ainsi qu'au centre régional de pharmacovigilance désigné pour assurer au niveau national le suivi de l'accès compassionnel.

Ces rapports pourront également être adressés aux Agences de santé autres (notamment américaine (Food and Drug Administration) et européenne (Agence Européenne du Médicament) dans le cadre de l'évaluation du médicament).

Le résumé de ces rapports est également susceptible d'être adressé aux médecins qui ont prescrit le médicament, aux pharmaciens qui l'ont délivré ainsi qu'aux centres antipoison.

Cette synthèse, ce rapport et ce résumé ne comprendront aucune information permettant d'identifier le patient.

Un compte-rendu de la lecture centralisée pour chaque radioscopie de déglutition réalisée sera adressé au centre prescripteur de manière pseudonymisée.

Transferts hors Union européenne

Les données pourront faire l'objet d'un transfert vers des organismes établis en dehors de l'Union européenne lorsque le transfert est strictement nécessaire à la mise en œuvre du traitement des données.

À cette fin, OT4B met en place les garanties nécessaires pour assurer la protection des droits en matière de protection des données personnelles, quel que soit le pays où les données personnelles sont transférées.

Les garanties suivantes auront notamment été mises en place par OT4B : dans le cas où un transfert des données vers un pays hors Union européenne est nécessaire, un contrat conforme aux clauses contractuelles types établies par la Commission européenne sera signé entre OT4B et la/les société(s) bénéficiaire(s) du transfert des données personnelles.

Vous avez le droit de demander une copie de ces garanties à OT4B.

Combien de temps sont conservées les données ?

Les données personnelles sont conservées pendant une durée de 2 ans pour une utilisation active. Les données seront ensuite archivées durant 15 ans. À l'issue de ces délais, les données seront supprimées ou anonymisées.

Les données seront-elles publiées ?

Les autorités de santé compétentes publient sur leur site internet un résumé du rapport de synthèse des informations recueillies pour l'évaluation du médicament.

Des synthèses des résultats pourront par ailleurs être publiées dans des revues scientifiques.

Aucun de ces documents publiés ne permettra d'identifier le patient.

Les données personnelles peuvent-elles ou pourront-elles être réutilisées ?

1) Les données personnelles recueillies (incluant les examens de radioscopie de déglutition) dans le cadre de l'autorisation d'accès compassionnel (sous une forme pseudonymisée) pourront être partagées avec le centre de référence du syndrome de Prader-Willi (CHU de Toulouse) qui contrôle une base de données cliniques sur le syndrome de Prader Willi. Grâce au nombre des données, cette base permet d'améliorer la connaissance de cette pathologie rare. Le traitement des données entrées dans cette base est sous l'entière responsabilité du centre de référence du syndrome de Prader-Willi. Préalablement à toute transmission de données, OT4B conclut avec le CHU de Toulouse un protocole aux termes duquel le CHU de Toulouse s'engage à conférer un niveau de protection suffisant des données transmises.

Vous pouvez refuser cette réutilisation des données à tout moment, en vous adressant à OT4B (email : dataprivacy@ot4b.com) qui se chargera d'avertir la personne en charge des données personnelles auprès du CHU de Toulouse ;

Votre décision quelle qu'elle soit n'interfèrera pas avec l'administration du médicament dans le cadre de l'accès compassionnel.

2) Vos données personnelles pourront également être utilisées ensuite pour faire de la recherche, étude ou de l'évaluation dans le domaine de la santé. Cette recherche se fera dans les conditions autorisées par le Règlement européen général sur la protection des données (RGPD) et la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite loi « informatique et liberté » et après accomplissement des formalités nécessaire auprès de la CNIL. Dans ce cadre, elles pourront être utilisées de manière complémentaire avec d'autres données vous concernant. Cela signifie que vos données personnelles collectées au titre de l'accès compassionnel pourront être croisées avec des données du système national des données de santé (SNDS), qui réunit plusieurs bases de données de santé (telles que les données de l'Assurance maladie et des hôpitaux).

Vous pouvez refuser à tout moment cette réutilisation des données à des fins de recherche en vous adressant à OT4B (email : dataprivacy@ot4b.com).

Votre décision quelle qu'elle soit n'interfèrera pas avec l'administration du médicament dans le cadre de l'accès compassionnel.

3) Les informations relatives à une nouvelle recherche à partir des données seront disponibles sur le site du Health Data Hub qui publie un résumé du protocole de recherche pour tous les projets qui lui sont soumis : https://www.health-data-hub.fr/projets.

Quels sont vos droits et recours possibles ?

Le médecin qui a prescrit le médicament en accès compassionnel (ou le médecin qui a dispensé le médicament) est le premier interlocuteur pour faire valoir les droits sur les données personnelles.

Vous pouvez demander :

- à consulter les données personnelles ;
- à les modifier ;
- à limiter le traitement de certaines données.

Néanmoins, si vous acceptez le traitement par un médicament dispensé dans le cadre d'une autorisation d'accès compassionnel, vous ne pouvez pas vous opposer à la transmission des données personnelles listées ci-dessus ou demander leur suppression. Le droit à l'effacement et le droit à la portabilité ne sont également pas applicables à ce traitement.

Vous pouvez, par ailleurs, contacter la personne en charge du traitement des données personnelles chez OT4B à l'adresse suivante dataprivacy@ot4b.com pour exercer ces droits, ce qui implique la transmission à OT4B de de l'identité du patient.

Vous pouvez également faire une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) notamment sur son site internet www.cnil.fr.

Annexe 4. Modalités de recueil des effets indésirables suspectés d'être liés au traitement et de situations particulières

Qui déclare?

Tout médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme ou pharmacien ayant eu connaissance d'un effet indésirable/situation particulière susceptible d'être dû au médicament doit en faire la déclaration. Les autres professionnels de santé peuvent également déclarer tout effet indésirable suspecté d'être dû au médicament, dont ils ont connaissance.

Le patient ou son représentant mandaté (personne de confiance qu'il a désignée, associations agréées sollicitées par le patient) peut déclarer les effets indésirables/situations particulières qu'il, ou son entourage, suspecte d'être liés à l'utilisation du médicament.

Que déclarer?

Tous les effets indésirables, graves et non graves, survenant dans des conditions d'utilisation conformes ou non conformes aux termes de l'autorisation, y compris en cas de surdosage, de mésusage, d'usage détourné, d'abus, d'erreur médicamenteuse, d'exposition professionnelle, d'interaction médicamenteuse, d'un défaut de qualité d'un médicament ou de médicaments falsifiés, d'une exposition en cours de grossesse (maternelle ou via le sperme), d'une exposition paternelle (altération potentielle des spermatozoïdes), d'une exposition au cours de l'allaitement.

En outre, il convient également de déclarer toute situation particulière :

- toute erreur médicamenteuse sans effet indésirable, qu'elle soit avérée, potentielle ou latente,
- toute suspicion d'inefficacité thérapeutique (partielle ou totale), en dehors des progressions naturelles de la maladie sous-jacente (en particulier avec les vaccins, les contraceptifs, les traitements de pathologies mettant en jeu le pronostic vital, les résistances inattendues à des traitements médicamenteux ou toute autre situation jugée cliniquement pertinente),
- toute suspicion de transmission d'agents infectieux liée à un médicament ou à un produit,
- toute exposition à un médicament au cours de la grossesse ou de l'allaitement sans survenue d'effet indésirable;
- toute situation jugée pertinente de déclarer.

Quand déclarer?

Tous les effets indésirables/situations particulières doivent être déclarés dès que le professionnel de santé ou le patient en a connaissance.

Comment et à qui déclarer ?

Pour les professionnels de santé :

La déclaration se fait via les fiches de déclarations du PUT-SP auprès du laboratoire.

Pour les patients et/ou des associations de patients :

Le plus tôt possible, après la survenue du ou des effets indésirables / situations particulières auprès du médecin, du pharmacien ou de l'infirmier/ère. Il est également possible de déclarer les effets indésirables/situations particulières directement via le système national de déclaration et le réseau des centres régionaux de pharmacovigilance : www.signalement-sante.gouv.fr en précisant que le traitement est donné dans le cadre d'une autorisation d'accès compassionnel.